



Union Départementale de la Haute-Garonne

## COMMUNIQUE DE PRESSE :

### ASSEZ DE CONTRE-VERITES SUR LE CODE DU TRAVAIL, QUI VEUT TUER SON CHIEN....

**On assiste à un déferlement contre le code du travail largement relayé par certains médias :** de Badinter-Lyon Caen, au rapport Combrexelle, de Pujadas se livrant à une bouffonnerie au JT de 20 heures à Bayrou dans le même exercice, le code du travail serait trop complexe.

Il est surprenant que tous ces éminents penseurs soient arrivés à cette conclusion sans tenir compte d'une donnée fondamentale, à savoir que quotidiennement des milliers de salariés sans formation juridique manient ce code sans difficultés. Ils accompagnent leurs collègues, tiennent des permanences juridiques voire rendent la justice dans les conseils de prud'hommes.

On peut donc être surpris que la réflexion et les discours sur un code du travail dont le rôle est de protéger les salariés contre un pouvoir de direction ne tiennent pas compte de cette pratique et de ces aspirations des salariés.

**Alors non le code du travail n'est pas plus complexe que le droit fiscal qui permet l'optimisation fiscale mais l'un a pour but le bien être des salariés et l'autre l'enrichissement des plus nantis. C'est bien cela qui est reproché au code du travail de protéger les plus vulnérables dans le monde du travail. C'est son objectif qui dérange et non sa complexité !**

On peut donc comprendre que toutes les arguties développées autour de ce thème soient sans fondement.

Pour preuve quelques contre-vérités :

Le code du travail serait obèse de 3656 pages et pèserait 1,5 kilo. Outre le fait que la compréhension d'un document ne se juge pas au poids, il faut rappeler 2 éléments :

- Les articles et décrets qui constituent le code du travail n'occupent que 675 pages, les 2900 pages supplémentaires sont là pour donner les jurisprudences et donc des éclairages sur les articles, pour une meilleure compréhension de la loi.
- Pour une bonne part, les alourdissements reprochés tiennent aux dérogations et exceptions introduites à la demande des employeurs pour échapper **aux règles obtenus par deux siècles de lutte acharnée des salariés. Ce qui est reproché au code du travail c'est d'être la preuve que les salariés peuvent gagner des améliorations, voilà la vérité !**

Concernant l'argument défendu par le Medef selon lequel, le nombre de pages serait générateur de chômage, il est à noter que d'autres codes sont au moins aussi volumineux et que le taux de

chômage est inférieur à celui de la France. Le code allemand compte lui aussi 3000 pages. Quant aux américains qui protègent très peu les salariés ce sont pas moins 33000 pages qui traitent du droit du travail dans le code civil.

Pour le Medef, pouvoir licencier plus et plus facilement serait l'outil idéal pour créer de l'emploi ; qui peut croire une telle ineptie ?!

Alors que les grands groupes licencient par wagon les salariés pour rassasier les appétits financiers des actionnaires, la cause du chômage viendrait de la taille du code du travail, on pourrait en rire tellement la démonstration est grotesque. **Mais derrière la caricature se cache un double objectif ne pas s'attaquer aux vraies causes du chômage et affaiblir les droits et protection des salariés.**

**Contact presse : Athéna LARTIGUE 06 81 23 88 13**